

# ORDRE DU JOUR

## CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> décembre 2015

*Les Conseillers Municipaux approuvent-ils le dernier compte-rendu (séance du 3 novembre 2015)*

☞ *Remerciements des riverains de la rue Chardon pour le cheminement créé entre la rue Chardon et la rue des Chanterelles, en passant parallèlement aux courts de tennis.*

### 1° - L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ :

Nous avons évoqué la question lors d'un précédent Conseil Municipal.

Cinq bâtiments sont concernés par cette mise en conformité. Il convient d'établir un calendrier puisque maintenant les travaux à réaliser sur les bâtiments sont chiffrés (*fait par APAVE*) – voir ci-dessous :

### **CASCADE – REZ-DE-CHAUSSÉE UNIQUEMENT ⇨ 7 500 € HT**

Constatations	Préconisations	Coût
<b><u>Accès côté Halte-Garderie</u></b> Pentes de cheminement trop importantes. Pas d'espace de manœuvre derrière la porte	Reprendre le cheminement – Créer un espace de manœuvre.	<b>5 000,00 €</b>
<b><u>Accès côté Place de l'Église</u></b> Pas d'aire de manœuvre devant la porte	La réalisation d'une pente conforme avec aire de manœuvre est impossible ( <i>empiètement sur le domaine public</i> ). Proposition aide à la personne avec une sonnette accessible d'un fauteuil. <b>Déplacement prochain de C.A.S.C.A.D.E vers le presbytère.</b>	<b>100,00 €</b>
<b><u>Circulations intérieures au bâtiment</u></b> Pour accéder à la Halte-Garderie de l'intérieur, pente de 12 %	Reprendre la pente pour la rendre accessible, 10 % sur 2 m maximum. <b>Déplacement prochain de C.A.S.C.A.D.E vers le presbytère.</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b><u>Sanitaires</u></b> Lavabo non accessible. Pas de barre d'appui dans le sanitaire	Remplacer le lavabo par un équipement accessible. Mettre en place une barre d'appui.	600,00 € 300,00 €
Accessoires non accessible	Déplacer les accessoires.	200,00 €
Porte n'ouvre pas dans le bon sens	Retourner la porte.	300,00 €
	<u>Total sanitaires</u>	<b>1 400,00 €</b>

## SALLE JEAN-DE-LA-FONTAINE ⇨ 3 800 € HT

Constatations	Préconisations	Coût
<p><b><u>SAS Hall d'entrée (salle A)</u></b> Le tapis gêne la progression d'un fauteuil roulant</p>	Remplacer le tapis.	<b>500,00 €</b>
<p><b><u>Sanitaires femme du hall d'entrée</u></b> Il n'existe pas de lave mains dans le sanitaire adapté La patère est trop haute Au moins 1 lavabo par groupe de lavabos n'est pas accessible Les équipements (<i>distributeur à savon, miroir..</i>) sont trop hauts</p>	<p>Le faire. A déplacer entre 0,90 m et 1,30 m. Le faire avec les équipements adaptés.</p> <p>A déplacer entre 0,90 m et 1,30 m</p>	<p>600,00 € 100,00 € 500,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p style="text-align: right;"><u>Total sanitaires</u></p>
<p><b><u>Sanitaire homme du hall d'entrée</u></b> Il n'existe pas de lave mains dans le sanitaire adapté La patère est trop haute Au moins 1 lavabo par groupe de lavabos n'est pas accessible Les équipements (<i>distributeur à savon, miroir..</i>) sont trop hauts</p>	<p>Le faire. A déplacer entre 0,90 m et 1,30 m. Le faire avec les équipements adaptés.</p> <p>A déplacer entre 0,90 m et 1,30 m</p>	<p>600,00 € 100,00 € 500,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p style="text-align: right;"><u>Total sanitaires</u></p>
<p><b><u>Hall d'entrée (Salles B)</u></b> Le tapis gêne la progression d'un fauteuil roulant Il n'existe pas de stationnement PMR à proximité de l'entrée des salles B</p>	Remplacer le tapis. Prévu au P.A.V.E.	<b>500,00 €</b> /

## GYMNASE ⇨ 12 800 € HT

Constatations	Préconisations	Coût
<p><b><u>Entrée/Hall</u></b> Les tapis (<i>intérieur et extérieur</i>) gênent la circulation des fauteuils roulants La porte possède 2 vantaux mais le vantail de service ne mesure pas 0,80 m L'éclairage de la circulation est insuffisant (&lt;100 lux)</p>	<p>Les changer</p> <p>Changer la porte</p> <p>Faire un complément d'éclairage</p>	<p>400,00 €</p> <p>2 400,00 €</p> <p>1 500,00 €</p> <p style="text-align: right;"><u>Total Entrée/Hall</u></p>
<p><b><u>Vestiaires femme</u></b> Le lavabo n'est pas accessible Il n'existe pas de lave mains dans le sanitaire adapté Douches : Pas d'équipement pour s'y asseoir ni d'appui – la patère est trop haute</p>	<p>Le rendre accessible ou le changer Le faire Le faire</p>	<p>500,00 € 600,00 € 700,00 €</p> <p style="text-align: right;"><u>Total Vestiaires femme</u></p>
<p><b><u>Vestiaires homme</u></b> Le lavabo n'est pas accessible Il n'existe pas de lave mains dans le sanitaire adapté Douches : Pas d'équipement pour s'y asseoir, ni d'appui – la patère est trop haute</p>	<p>Le rendre accessible ou le changer Le faire Le faire</p>	<p>400,00 € 600,00 € 700,00 €</p> <p style="text-align: right;"><u>Total Vestiaires homme</u></p>
<p><b><u>Vestiaire arbitre</u></b> Le vestiaire n'est pas accessible à une personne circulant en fauteuil</p>	Créer un nouveau vestiaire pour l'arbitre	<b>5 000,00 €</b>

**EGLISE SAINT-RÉMY ⇨ 5 700 € (extérieur & intérieur)**

Constatations	Préconisations	Coût
<p><b><u>Entrée en pignon ouest (à gauche de la Nef)</u></b>                      Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées                      Les nez de marches ne sont pas contrastés                      Pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute</p>	<p>Les contraster</p> <p>Les contraster                      Mettre en place une bande d'éveil</p> <p style="text-align: right;"><u>Total entrée pignon ouest</u></p>	<p>500,00 €</p> <p>500,00 €                      300,00 €</p> <p style="text-align: right;"><b>1 300,00 €</b></p>
<p><b><u>Entrée en pignon est (à droite de la Nef)</u></b>                      Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées                      Les nez de marches ne sont pas contrastés                      La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de l'escalier</p>	<p>Les contraster</p> <p>Les contraster                      La prolonger</p> <p style="text-align: right;"><u>Total entrée pignon est</u></p>	<p>200,00 €</p> <p>300,00 €                      400,00 €</p> <p style="text-align: right;"><b>900,00 €</b></p>
<p><b><u>Entrée Principale (au bout de la Nef)</u></b>                      Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées                      Nez de marches ne sont pas contrastés                      Main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de l'escalier</p>	<p>Les contraster</p> <p>Les contraster                      La prolonger</p> <p style="text-align: right;"><u>Total entrée principale</u></p>	<p>500,00 €</p> <p>1 300,00 €                      400,00 €</p> <p style="text-align: right;"><b>2 200,00 €</b></p>
<p><b><u>Places PMR</u></b>                      Signalisation abîmées</p>	<p>Les repeindre</p>	<p><b>500,00 €</b></p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Intérieur</u></b></p> <p>Accès à l'autel se fait par 3 marches</p>	<p>Placer une table adaptée à proximité des marches en cas de besoin (signature de registres pour mariages, baptêmes)</p>	<p><b>0,00 €</b></p>
<p>Accès à la Nef : Pas d'emplacement pour les personnes circulant en fauteuils roulants</p>	<p>Supprimer tout ou partie de l'estrade située dans le transept gauche afin d'y prévoir 8 emplacements PMR de niveau avec les allées</p>	<p><b>800,00 €</b></p>

**BIBLIOTHÈQUE ⇨ 89 000 €**

Constatations	Préconisations	Coût
<p><b><u>Étage</u></b>                      + de 50 personnes en étage, un ascenseur est obligatoire</p>	<p>Ascenseur requis en extérieur</p>	<p><b>60 000,00 €</b></p>
<p><b><u>Cheminements extérieurs</u></b>                      Les premières et dernières contremarches de chaque volée ne sont pas contrastées                      Les nez de marches de chaque volée ne sont pas contrastés                      Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute de chaque volée                      Les mains courantes ne dépassent pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée                      Absence de garde-corps en rive du perron</p>	<p>Les contraster</p> <p>Les contraster</p> <p>Le faire</p> <p>Prolonger les mains courantes</p> <p>Mettre en place un garde-corps</p> <p style="text-align: right;"><u>Total cheminements extérieurs</u></p>	<p>300,00 €</p> <p>1 000,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p>200,00 €</p> <p>5 000,00 €</p> <p style="text-align: right;"><b>6 700,00 €</b></p>

<p><b><u>Circulations intérieures rez-de-chaussée</u></b>  Eclairage de la circulation &lt;100 lux  Les interrupteurs ne sont pas assez contrastés avec le mur  Le vantail de services des portes doubles est &lt; à 0,80 m</p>	<p>Renforcer l'éclairage 800,00 €  Coller sur les plaques d'interrupteurs une signalétique adaptée 100,00 €  Changer le vantail de service 5 600,00 €</p> <p style="text-align: right;"><u>Total circulations intérieures rez-de-chaussée</u> <b>6 500,00 €</b></p>	
<p><b><u>Escalier – 1<sup>er</sup> étage</u></b>  Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées  Les nez de marches ne sont pas contrastés  Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute de l'escalier  Absence de main courante à gauche en montant  L'éclairage de l'escalier est insuffisant (&lt;150 lux)</p>	<p>Les contraster 200,00 €  Les contraster 1 200,00 €  Le faire 200,00 €  Le faire 1 000,00 €  Renforcer l'éclairage de l'escalier 2 600,00 €</p> <p style="text-align: right;"><u>Total escalier – 1<sup>er</sup> étage</u> <b>5 200,00 €</b></p>	
<p><b><u>Escalier – 2<sup>ème</sup> étage</u></b>  Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées  Les nez de marches ne sont pas contrastés  Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute de l'escalier  Absence de main courante à gauche en montant  L'éclairage de l'escalier est insuffisant (&lt;150 lux)</p>	<p>Les contraster 200,00 €  Les contraster 1 000,00 €  Le faire 200,00 €  Le faire 900,00 €  Renforcer l'éclairage de l'escalier 2 300,00 €</p> <p style="text-align: right;"><u>Total escalier – 1<sup>er</sup> étage</u> <b>4 600,00 €</b></p>	
<p><b><u>Sanitaires – rez-de-chaussée</u></b>  Sanitaires existants mais non prévus pour le public à mobilité réduite</p>	<p>Créer un sanitaire adapté</p>	<b>6 000,00 €</b>

**MAISON DES ASSOCIATIONS ⇒ 26 900 €**

Constatations	Préconisations	Coût
<p><b><u>Cheminements extérieurs</u></b>  3 marches existent au droit de chaque entrée cumulant un dénivelé de 35 cm par rapport à la cour</p>	Créer une allée piétonne extérieure de 1,20 m de large, de niveau avec les salles et accessible via une rampe de 6 % maximum sur 5,80 m environ	<b>14 000,00 €</b>
<p>3 portes à deux vantaux dont celui de service est &lt; à 0,80 m</p>	Changer les portes	<b>7 600,00 €</b>
<p>Certains interrupteurs ne sont pas à la bonne hauteur</p>	Déplacer les interrupteurs à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m	<b>700,00 €</b>
<p>La poignée de porte d'une des salles n'est pas correctement utilisable</p>	Remplacer la poignée pour la rendre préhensible	<b>100,00 €</b>
<p><b><u>Sanitaires</u></b>  Pas de sanitaire adapté</p>	En créer un dans le sanitaire femme existant et mettre en place une signalétique	<b>4 500,00 €</b>

**2° - VENTE PAR Mme ROZENN TERTEREAU DU FONDS DE COMMERCE DE L'INSTITUT :**

⇒ Demande de résiliation de bail par Mme TERTEREAU (7 décembre 2015) pour les murs.

⇒ Signature d'un nouveau bail avec l'acquéreur, Mme CHARTRAIN Maïté à valeur du 7 décembre 2015.

Le montant du bail resterait fixé à 455,87 €/mois (revalorisation avril 2015) soit annuellement 5 470,44 € arrondis à **5 470 €**.

### **3° - SALLE OMNISPORTS :**

L'ouverture des propositions des entreprises a eu lieu. La négociation avec les trois entreprises les mieux disantes, dans chaque lot, s'est déroulée le **vendredi 20 novembre 2015**.

Le cabinet d'architecte vient **lundi 30 novembre 2015** remettre ses conclusions qui vous seront présentées en séance, par lot. Une attribution vous sera présentée avec le montant exact des travaux.

### **4° - SEGILOG :**

C'est notre logiciel informatique pour l'ensemble de nos domaines d'activités. Nous souhaitons signer à nouveau pour trois ans.

**Coût pour 3 ans** : 11 799 € HT soit à l'année ⇒ **3 933 € HT**

☞ Couvre la comptabilité, l'urbanisme, la paie, le cimetière, l'état-civil, les élections.

☞ Intègre bien sûr les modifications législatives et juridiques. Un prestataire de service se déplace sur site pour assurer ces ajustements, former le personnel et intervient en cas de problème (*hotline à domicile*).

### **5° - DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

⇒ **Section Basket SCM** : a assuré une animation Temps d'Activité Périscolaire pendant 6 séances.

Subvention pour payer cette prestation de service : 150 e ce qui fait l'heure de prestation à 25 € tout compris.

⇒ **École Paul Fort - Mamers** : L'école accueille trois enfants de Marolles-les-Braults scolarisés en CLIS (*section qui n'existe pas à Marolles-les-Braults*)

L'école fait venir un artiste sculpteur et auteur de livres de jeunesse, une semaine, pour réaliser avec les enfants une sculpture qui utilisera des matériaux de récupération. Ce projet sera travaillé en classe et permettra des travaux de lecture et de production de textes.

Coût : 25,80 €/élève.

⇒ **École Élémentaire – Marolles-les-Braults** : Pour la classe de mer qui a eu lieu en octobre 2015. 54 enfants y ont participé.

La subvention n'a pas été proposée lors du vote des subventions en décembre 2014. Nous vous proposons de nous aligner sur ce qui était versé pour les classes de neige, 102 €/ enfant.

*Rappel* : Les subventions en 2014 ont été gelées. Montant 102 € x 54 enfants = **5 508 €**

### **6° - LOCATION DU LOCAL SITUÉ Z.A. « LES LOGES » (anciennement loué à APPRO OUEST) :**

Ce local était loué à APPRO OUEST jusqu'à ce que cette société disparaisse. Un repreneur, M. Jérôme DAVID se présente qui souhaite prendre la suite. Le loyer serait ramené de 600 à 500 € soit 6 000 €/an

### **7° - CANTINE SCOLAIRE :**

**Année complète** : **octobre 2014 – septembre 2015 inclus**

Nombre de repas servis toutes catégories confondues ⇒ 27 638 repas

Dépenses de fonctionnement en TTC	Recettes de fonctionnement en TTC
- Alimentation 37 581,61 € - Salaires (déduit aide État : 9 104 €) 108 860,64 € - Fluides : (gaz, électricité, eau) 9 510,90 € - Maintenance 2 861,13 € - Produits d'entretien 3 610,78 € - Téléphone 957,71 € - Divers (vêtements de travail, formation, petit matériel) 899,79 €  <p style="text-align: right;"><b>164 282,60 € TTC</b></p>	- Remboursement CAE : 9 104 € (déjà décompté dans les dépenses salaires)  - Facturation Famille : 94 873,40 €  <u>Base :</u> Marollais assimilés : 3,40 € Occasionnels : 4,10 € Extérieurs : 3,90 € Adultes : 4,60 €  <p style="text-align: right;"><b>94 873,40 € TTC</b></p>

☞ Prix de revient du repas : 164 282,60 € / 27 368 repas = **5,944 €** arrondi à **5,95 €**.

☞ Déficit structurel : 164 282,60 € - 94 873,40 € = **69 409,20 €** soit 2,51 € par repas.

☞ Impayés à ce jour (octobre 2014 à septembre 2015) : **5 804,17 €** soit **6,12 %** des recettes.

**Dépenses d'investissement** qui par définition ne sont pas des dépenses récupérables sur le prix du repas :

☞ Dépenses effectuées :

- lave-vaisselle : 6 198,00 €	} <b>8 561,21 € TTC</b> (récupération TVA : base 15,70)
- Vaisselle : 177,60 €	
- Chaises : 2 185,61 €	

**Dépenses envisagées** après décision budgétaire modificative si accord du Conseil Municipal :

- Tables (12), Chaises (72) pour le réfectoire des Maternelles :	8 661,76 € TTC
- Chariots pour service (2) :	306,64 € TTC

**Total des dépenses envisagées : 8 968,40 € TTC**

Inscription budgétaire : 16 300 € - 8 561,21 € = **7 738,79 €** (solde disponible)

Nouveaux crédits nécessaires (frais de port inclus) : 8 968,40 € - 7 738,79 € = **1 229,61 €** arrondi à **1 250 €**.

**IL EST DONC DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Son accord pour commander les chariots, les tables et les chaises d'où une ouverture de crédit de 1 250 €.
- D'étudier la possibilité d'augmenter le prix du repas notamment pour les enfants hors secteur dont les Communes refusent de verser à la Commune une subvention fixée à 122 €/enfant.

Le prix du repas est actuellement facturé : 3,90 € contre un coût de revient à 5,95 €.

Même réflexion pour les adultes (4,60 €) qui pourraient eux payer le repas dans sa globalité : 5,95 €.

- Application au 1<sup>er</sup> septembre 2016

**NB** : La Commune a perçu l'excédent de gestion de l'Association de la Cantine Scolaire soit : 8 847,28 €

## 8° - LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

Rappelons que ceux-ci depuis septembre 2015 sont assumés entièrement par la Commune. Ils se déroulent les lundis, mardis, jeudis de 15 h 30 à 16 h 30.

### 1. Bilan 2014 – 2015 (juillet) sous animation C.A.S.C.AD.E :

- ⇒ Facture C.A.S.C.AD.E : 23 546,45 €
- ⇒ Fonds d'amorçage perçu de l'État : 9 850,00 € (*base : 197 enfants*)
  
- ⇒ Coût Commune par enfant sur la base de 197 enfants : 13 696,45 €/197 enfants = **69,52 €**

### 2. Bilan des deux premiers mois sous gestion directe Commune : (base 201 enfants)

- ⇒ Petit matériel : 1 045,79 €
  - ⇒ Intervenants extérieurs : 2 422,59 €
  - ⇒ Salariés Commune : 5 025,80 €
- } 8 494,18 €

⇒ Fonds d'amorçage (50 €/enfant x 201 enfants /10 mois) x 2 mois = 2 010 €

⇒ Coût Commune pour les deux mois : 8 494,18 € - 2 010 € = 6484,18 €/201 enfants= **32,25 €**

Soit projection sur 10 mois (durée de la période scolaire) :  
32,25 € x 5 = **161,25 €**

Il s'avère que l'Association des Maires de France a publié dans sa lettre aux Maires de novembre 2015, une enquête sur la réforme des rythmes scolaires où il apparaît que le coût brut moyen est de 223 € par enfant. Coût brut médian est de 200 €.

La moitié des Communes estime leur coût, supérieur à 200 €  
36 % des Communes estiment leur coût supérieur ou égal à 250 €.

Il est également à noter que les T.A.P. cette année bénéficient d'intervenants extérieurs, ce qui n'était pas le cas avec C.A.S.C.AD.E.

## 9° - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE :

### □ - Lotissement « Le Petit Clos » :

Prélever de l'article 605 « Travaux » une somme de 2 000 € pour l'affecter à l'article 6611 « Intérêts d'Emprunts ». Les prévisions inscrites étant insuffisantes (*échéances non fixes – ligne de trésorerie fluctuante*).

## 10° - VENDREDIS « RÉCRÉATIFS » :

Il s'agit du créneau mis en place chaque vendredi après-midi de 15 h 30 à 16 h 30 et destiné aux enfants dont les deux parents travaillent et qui ne vont ni à la garderie périscolaire, ni au ramassage scolaire.

Eux seuls reçoivent une facture : 36 € pour l'année.

Ils sont actuellement 8

## 11° - SERVICE CIVIQUE :

L'Académie recrute deux jeunes en Service Civique (30 heures/semaine). Sur ces 60 heures, 12 heures seront affectées à la Commune pour les T.A.P. (*sans contrepartie financière obligatoire*).

## 12° - NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUITE À LA LOI « NOTRE » :

Le Conseil Municipal doit voter sur le projet de fusion proposé par Mme la Préfète.

## 13° - TARIFS PUBLICS LOCAUX :

Doit-on les augmenter ? Si oui de combien ?

### A - CONCESSIONS FUNÉRAIRES :

CONCESSIONS		Année 2015
<b>Trentenaire</b>		
Simple (2m <sup>2</sup> )		<b>76,00 €</b>
Double (4m <sup>2</sup> )		<b>150,00 €</b>
<b>Cinquantenaire</b>		
Simple (2m <sup>2</sup> )		<b>117,00 €</b>
Double (4m <sup>2</sup> )		<b>232,00 €</b>

CAVURNES		Année 2015
<b>Trentenaire 4 places</b>		545,00 €
<b>Cinquantenaire 4 places</b>		600,00 €

### **Jardin du Souvenir**

Dispersion = gratuité

Acquisition plaque pour livre du souvenir = 34,00 € + gravure (3,00 € la ligne)

### B - GARDERIE PÉRISCOLAIRE

2015

1,00 €

### C - DROITS DE PLACE :

#### MARCHÉ

Gratuité depuis le 1er Janvier 2015

Camions Vente (Outillage etc...) :

2015

31,50 €

### D - CHENIL



Pension journalière :

2015

10,00 €

## E - ASSAINISSEMENT

Taxe de raccordement au réseau :

2015

2 500,00 €

Prime fixe sur m<sup>3</sup> consommés :

0,50 €

## F - TARIFS PHOTOCOPIES

2015 A4 noir 0,20 €

A4 couleur 0,80 €

A4 R/V noir 0,40 €

A4 R/V couleur 1,60 €

A3 noir 0,40 €

A3 couleur 1,60 €

A3 R/V noir 0,80 €

A3 R/V couleur 3,20 €

## G - TARIFS SALLES JEAN-DE-LA-FONTAINE :

	Personnes de l'extérieur		Personnes de Marolles et Associations Marolaises	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
Salle A	319,00 €	62,00 €	250,00 €	50,00 €
Salle A (Vin d'honneur)	391,00 €	62,00 €	290,00 €	50,00 €
Salle B	185,00 €	62,00 €	130,00 €	50,00 €
Salle B (Vin d'honneur)	247,00 €	62,00 €	160,00 €	50,00 €
Salle B1	144,00 €	62,00 €	90,00 €	50,00 €
Salle B1 (Vin d'honneur)	175,00 €	62,00 €	110,00 €	50,00 €
Salle B2	51,00 €		40,00 €	
Salle B2 (Vin d'honneur)	72,00 €		50,00 €	
Ainés Ruraux (Forfait annuel Salle B)			800,00 €	
Zumba (Forfait annuel Salle B)			500,00 €	
Tarif horaire			8,00 €	

### Location de vaisselle :

0,18 € par pièce pour les Marollais ou les Associations Marolaises

0,22 € par pièce pour les personnes extérieures

8,00 € la nappe

## 14° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT (10 novembre 2015)

**Responsable** : Cécile PÉAN

**Présents** : MAUDUIT Claude, DERUYE Christelle, VANDER ELST Christina, TERTEREAU Guillaume, GAGNOT Philippe, LETOURNEUX Fabienne, GUIBERT Christelle, CARRION Gersende, JONCHERAY Christian, BOULARD Jean-Claude, LUILLIER Michel, MOISI Chantal, PEAN Cécile.

**Absent excusé** : LEFEBVRE Jean-Michel

La commission rappelle que les espaces verts à entretenir sont nombreux et demandent beaucoup de temps pour leur entretien. La commission a donc pour objectif d'optimiser leur entretien tout en préservant le cadre de vie des Marollais.

### LE JARDIN DU PRESBYTERE

L'herbe semée au printemps a poussé et les pelouses sont bien dessinées.  
Les plantations effectuées dans les massifs ont bien pris dans l'ensemble.

#### **a. Eclairage.**

Le type d'éclairage le plus adapté au lieu, aux manifestations envisagées dans ce lieu reste à définir.

La commission rappelle que ce lieu a été imaginé comme espace vert de détente, de repos dans le centre-bourg : lieu où chacun peut se promener, flâner sur un banc, manger un sandwich lors de la pause méridienne ...

Ce lieu a aussi été envisagé comme lieu d'accueil de manifestations: salon du livre, concert...

#### **b. Bancs.**

La commission propose de n'installer que des bancs dans ce lieu à l'espace limité.

La commission a choisi quelques modèles, présentés en annexe (ci-jointe) et demande l'avis des conseillers municipaux pour finaliser son choix.

#### **b. Allées restant à finir (*nivellement + falun à étaler*).**

Elles pourront être terminées quand l'éclairage sera défini, voire installé et l'emplacement des bancs déterminé.

#### **d. Eau.**

Le jardin est raccordé au réseau de la ville et est doté d'un puits pour lequel une pompe va être installée.

#### **d. Travaux de rénovation du mur, de la gouttière (côté presbytère).**

Ils sont actés et seront réalisés par les employés municipaux.

#### **e. Réhabilitation du local à l'entrée du jardin.**

Il est proposé qu'il y soit installé un local technique (tableau électrique, point d'eau).

Il a aussi été envisagé de faire des toilettes en fonction de l'accessibilité possible aux réseaux.

La porte sera changée.

Un nouvel enduit est envisagé sur les murs du local et sur le mur d'entrée du jardin (côté monument aux morts).

#### **f. Terrasse devant l'entrée du presbytère.**

La commission propose de créer une sorte de paravent avec des bacs à fleurs colorés qui pourront être réutilisés dans l'espace pelouse. Pas de travaux envisagés dans cette zone en attendant de connaître les projets concernant le presbytère.

## **L'ESPACE PIERRE GASCHER**

### **a. Massif sous le Séquoia**

Les rosiers manquent de lumière et ont du mal à pousser, et doivent parfois être remplacés, de même pour les autres plantes fleuries.

La commission propose de supprimer toutes les plantations de cette zone, de supprimer les pierres blanches et de n'y laisser que de l'herbe.

Les rosiers seraient déplacés dans un massif plus ensoleillé, avec un sol plus riche. Des rosiers bas, variés, pourraient être ajoutés pour créer un massif plus dense et coloré (emplacement à étudier: devant les grilles, à droite de la bibliothèque par exemple).

### **b. Cendriers**

La commission propose d'installer des cendriers du côté du boulodrome.

### **c. Jeux**

La commission propose le remplacement des jeux pour enfants du parc. Une première étude a conduit au projet présenté en annexe.

Le choix définitif sera effectué lors de la prochaine commission environnement si le conseil municipal donne son accord. Un nouveau fournisseur venant d'être contacté, le projet peut évoluer.

## **LE CENTRE-BOURG**

### **a. Haies au pied de l'église**

La commission propose d'enlever les haies sur la place de l'église et d'y installer des massifs bas composés de vivaces et de quelques annuelles (comme les massifs le long de la rue).

### **b. Massifs sur les zones herbeuses.**

La commission propose d'enlever les gros massifs taillés au carré et colonisés par les ronces et de les remplacer par des arbustes plus petits, florifères.

## **4. Haies**

Il a été signalé un entretien insuffisant par la commune d'une haie longeant la propriété de M. Bouvet, rue Henri Chardon. Cette haie a été plantée sur l'espace communal dans une voie d'accès étroite, très près de la maison d'habitation.

La commission propose d'arracher cette haie, ce qui facilitera l'accès au terrain situé en contrebas.

La commission propose aussi d'arracher la haie de Thuyas de la résidence du Bonio le long du pré de M. MALASSIGNÉ.

## **15°- QUESTIONS DIVERSES :**

⇒ Prévoir une Commission des Travaux